# Championnats de France Jeunes : Charte du respect mutuel

Les Championnats de France de scrabble Jeunes sont l'épreuve ultime de la saison de Scrabble pour les jeunes licenciés de moins de 18 ans, organisée par la Fédération Française de Scrabble (FFSc).
Dans chacune des différentes catégories d'âge, chaque comité sélectionne des joueurs qui disputeront ces championnats. L'inscription au Championnat de France implique la participation au séjour dans son intégralité.

La FFSc met tout en œuvre pour assurer le meilleur déroulement possible du séjour des jeunes qui doivent garder à l'esprit que l'organisation, l'encadrement et l'arbitrage sont assurés par des bénévoles activement impliqués dans la vie du Scrabble.

Cette charte est créée dans le but de développer les relations entre les jeunes et les accompagnateurs, organisateurs, arbitres afin de garantir le bon déroulement du séjour des jeunes mis en place dans le cadre des Championnats de France. L'auteur de cette charte est la Direction Nationale Jeunes & Scolaires (DNSJS), organe technique dépendant de la Fédération Française de Scrabble.

Les responsables de l'encadrement et de l'organisation, membres du comité organisateur, sont chargés de faire respecter cette charte, supervisée par la DNSJS. Il en va de la responsabilité de la Fédération Française que les organisateurs et les accompagnateurs respectent la dignité des jeunes participants.

L'inscription d'un jeune et l'autorisation parentale à y participer, datée et signée par le responsable légal du jeune, impliquent l'engagement total à respecter scrupuleusement cette charte, en tous points.

La DNSJS remercie les jeunes de bien vouloir respecter cette charte et d'en encourager l'application.

**Respect des personnes :**
Chaque jeune participant au séjour est tenu de respecter les autres jeunes partageant le même séjour ou le même voyage. Il est à plus forte raison tenu de respecter les personnes côtoyées ou rencontrées à l'occasion des championnats ou en dehors. Les comportements agressifs ou injurieux à l'égard de qui que ce soit sont à proscrire et tout problème rencontré est à signaler à l'encadrement, seul habilité à le traiter.

**Respect des biens :**
L'hébergement est mis en place dans des centres de vacances, des internats, des hôtels, qui sont la propriété privée d'organismes qui prêtent ou louent leurs locaux, en partenariat avec la FFSc. Il est impératif que ces lieux soient maintenus dans l'état de propreté et de qualité dans lesquels ils ont été trouvés à l'arrivée. Il en va de même pour les installations mises à disposition pour les besoins de ce championnat, ainsi que pour les lieux visités dans le cadre du programme.

**Respect du programme :**
Le séjour est organisé par des instances comme la Fédération Française de Scrabble, la DNSJS (Direction Nationale du Scrabble Jeunes et Scolaires) et le comité régional, et les accompagnateurs sont chargés d'appliquer le programme prévu. Les jeunes sont tenus, de respecter ce programme, les lieux et les horaires qui y sont définis, et de participer à son bon déroulement.

**Respect du règlement des épreuves et de l'éthique sportive :**
Chaque compétiteur s'engage à respecter le bon esprit du jeu, tant dans les règles (interdiction de communiquer pendant ou entre les coups d'une partie, d'utiliser une documentation quelconque, etc.), qu'au travers du travail des arbitres et des organisateurs, en observant les consignes et les recommandations formulées (exemples : rester à sa table de jeu tant que l'arbitre n'est pas passé pour valider le score, ne pas intervenir auprès des ramasseurs en cas de litige avec une décision arbitrale, ne pas gêner ou altérer le travail des arbitres et des organisateurs, etc.).

**Prescriptions particulières :**

- La consommation d'alcool, de tabac ou de substances illicites quelconques est rigoureusement interdite, conformément aux législations en vigueur.
- Les sorties du lieu d'hébergement non prévues au programme, sans l'accord préalable du responsable de l'encadrement des jeunes sont formellement interdites.

**Engagement des encadrants et accompagnateurs :**

Les accompagnateurs s'engagent

- à respecter et faire respecter cette charte,
- à respecter et faire respecter la dignité des jeunes,
- à tout mettre en œuvre pour assurer ou faire assurer leur sécurité.

Une attention particulière est portée à la juste distance que doivent entretenir les accompagnateurs, adultes, avec le public des jeunes scrabbleurs.
À ce titre, une « charte de l'accompagnateur » a également été écrite par la Fédération, et fournie à tous les adultes en charge de l'encadrement et de l'animation des séjours.

**Engagement du comité organisateur du championnat :**

Le comité organisateur s'engage à donner aux encadrants et accompagnateurs les moyens nécessaires à la bonne application de la présente charte.

---

## Sanctions applicables

Le respect de cette charte est supervisé par la DNSJS, représentée par la totalité de ses membres présents lors du Championnat en question.
En cas de non-respect d'un des points de cette charte, les individus concernés peuvent se voir infliger diverses sanctions, adaptées selon le lieu où se déroule le championnat et suivant la gravité de la faute :

- Avertissement disciplinaire.
- Exclusion de l'hébergement et remise aux parents ou au responsable légal si présent(s) sur place.
En cas d'absence d'un responsable légal, la DNSJS décidera au cas par cas.
- Annulation de leur championnat, sanction prise en concertation avec la FFSc,
- Suspension de la licence, c'est-à-dire interdiction de participation à certaines épreuves régionales et nationales, voire internationales et pendant une durée adaptée à la gravité de la faute.

Ces sanctions seront décidées par les membres de la DNSJS présents, à l'exception des éventuels membres personnellement impliqués dans les faits incriminés.